

Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson, lieutenant-gouverneur

Présidence: l'hon. Michael Malley

le vendredi 12 mai 2006

Troisième session de la 55° législature Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 12 mai 2006

10 h

Prière.

M. S. Graham, chef de l'opposition, accueille à la Chambre Gerard Kennedy, député provincial de Parkdale—High Park, en Ontario, exministre de l'Éducation de l'Ontario et candidat à l'investiture libérale fédérale.

M. Lamrock invoque le Règlement; il demande que le président de la Chambre rappelle qu'il faut se garder d'utiliser la période des messages de félicitations pour applaudir à des initiatives politiques ou gouvernementales. Le président statue que le rappel au Règlement est bien fondé et demande que les messages de félicitations se limitent à des réalisations marquantes de particuliers, de groupes ou de gens des circonscriptions des parlementaires.

Les motions 16, 18, 23, 36, 47, 48, 49, 50, 55, 61, 62, 65 et 69, sur autorisation de la Chambre, sont retirées.

M. MacIntyre donne avis de motion 73 portant que, le mardi 23 mai 2006, appuyé par M. A. LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que l'écart entre les gens du Nouveau-Brunswick et les gens ailleurs au Canada dans trois domaines clés, soit le revenu personnel réel, le revenu personnel disponible réel et le revenu gagné réel, s'est accru de 1,56 % en moyenne entre 2001 et 2005;

attendu que, entre janvier 2001 et janvier 2005, l'augmentation des coûts essentiels a été nettement supérieure à l'augmentation de 9 % du salaire hebdomadaire moyen qu'ont connue les gens du Nouveau-Brunswick;

attendu que les tarifs d'énergie ont augmenté de 17 % au cours des deux dernières années ;

attendu que les frais de transport, y compris l'essence, l'immatriculation et l'assurance automobile, ont augmenté de 20 %;

attendu que le taux de croissance du PIB du Nouveau-Brunswick vient au deuxième rang parmi les plus bas taux du Canada, selon un rapport récemment publié de Statistique Canada; qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre condamne le piètre rendement du gouvernement en matière de création de prospérité.

M. Doherty donne avis de motion 74 portant que, le mardi 23 mai 2006, appuyé par M. Landry, il proposera ce qui suit :

attendu qu'environ 40 000 familles et particuliers du Nouveau-Brunswick vivent actuellement dans des logements inappropriés et des situations inacceptables;

attendu que le manque de logements abordables de qualité est un problème important pour des familles dans l'ensemble de la province;

attendu que les logements inappropriés ont de nombreuses répercussions pour les familles, allant de factures plus élevées de services publics à une santé moins bonne;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à déposer d'ici au 15 octobre 2006 une stratégie globale en matière de logement, comprenant des échéanciers et des cibles précis.

L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du Bureau des ressources humaines puis celles du ministère des Finances.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Betts.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc prend le fauteuil.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 13 h 30 sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Betts prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance, suspendue à 16 h, reprend à 16 h 25.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la séance actuelle plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

37, Loi modifiant la Loi électorale;

57, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier suppléant de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président reprend le fauteuil.

La séance est levée à 16 h 30.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 64 (11 mai 2006).